

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le jeudi 24 août 2023, s'est réuni le mercredi 6 septembre 2023 à 18 h 30 en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie	X				
BIET Thomas		X	Christian BODERE		
BODERE Christian	X				
CIPRIANO Evelyne		X			
COCHOU Christine	X				
DANIEL René-Claude	X			19H00	
DEFANTE Antoine		X	Roger PERON		
GLEHEN Danièle		X	DANIEL LE BALCH		
GODEC Pascal	X				
GUEGUEN Johan		X			
KERRIOU Christian		X	Gaëlle LE GALL		
LE BALCH Daniel	X				
LE CLEACH Henri	X				
LE CORRE Gaëlle	X				
LE GALL Gaëlle	X				
LE GOFF Françoise	X				
LOPERE Lénaïg	X				
PERON Roger	X				
RANZONI Michèle		X	Christine COCHOU		
SEITHER Charles	X				
STRUILLOU Audrey	X				
TANNEAU Jean-Luc	X				
VOLANT Laure	X				

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents 15 au début de la séance
- votants 21

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBET

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Affiché le

ID : 029-212900724-20230913-DEL2023_051-DE

03) Del 2023-051 T Modification de l'ordre du jour de la séance

Nomenclature : 5.2 – Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose une proposition de modification de l'ordre du jour.

- Ajout d'un autre avenant de sous traitance pour le chantier de rénovation de l'enceinte du Manoir de Kergoz Ent LE MOAL pour un montant de 2 901.78 € HT. (Question n°6)
- Pour la dernière année, la Région Bretagne propose des aides pour l'achat de matériel de désherbage, et plus largement des outils favorisant le zéro phyto et des pratiques de gestion raisonnée. Le dossier de la commune n'est pas totalement complet mais à déposer pour le 29/09, à l'appui d'une délibération du conseil municipal.
- Le 10 septembre à venir L'amicale des sapeurs-pompiers de Cap-Caval organise le congrès départemental des anciens sapeurs-pompiers du Finistère. Elle sollicite à ce titre une subvention.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la modification de l'ordre du jour.

Fait au Guilvinec, le 06/09/2023

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE MAIRE,

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com

